

RAPPORT D'ACTIVITÉS



2020 - 2021



LA VOIX DE
L'IMMIGRANT

TABLE DES MATIÈRES

2 Mot du président

4 Sensibilisation à la lutte contre le COVID-19

4 Contexte

7 Analyze

8 Réponse de l'organisme

10 Soutien en défense collective des droits

10 Contexte

11 Analyze

11 Réponse de l'organisme

12 Mobilisation des ressources

12 Contexte

13 Analyze

13 Réponse de l'organisme

15 Sondage de perception du membership

15 Contexte

15 Analyze

15 Réponse de l'organisme

19 Photos

20 Partenaires

MOT DU PRÉSIDENT

Membres de La Voix de l'Immigrant (LVI),
Partenaires et Sympathisants,

Notre plan d'action 2020-2021 avait ceci d'innovant que d'aligner les activités de l'organisme au tour de l'éducation populaire autonome; la mobilisation sociale; l'action politique non partisane et les activités de représentation.

Le plan d'action susdit soulignait, en outre, le besoin d'accentuer la recherche de sources de financements et la rénovation de l'infrastructure technologique de l'organisme afin d'adapter l'offre de service aux nouvelles réalités sociétales y compris les limitations dictées par la pandémie de la maladie à corona virus (COVID-19).

Il sied de remarquer que la deuxième vague de la COVID-19 et ses corollaires (dont les mesures de distanciation sociale) ont amené l'organisme à adapter son plan d'action pour l'exercice 2020-2021.

Ainsi, votre conseil d'administration a résolu d'aligner les activités de l'organisme autour de priorités dictées par la pandémie de la maladie à coronavirus, notamment :

Hamid Benrabha



- Sensibiliser les professionnels de la santé diplômés à l'étranger à participer :
 - a) à la formulation des réponses contre la COVID-19 dans les CHSLD à travers le Québec;
 - b) à intégrer le processus de vaccination des populations québécoises contre la COVID-19;
- Soutenir la Défendre collective des droits devant les cours et tribunaux ;
- Mobilisation des ressources;
- Sondages de perception du membership.

Durant l'exercice 2020-2021, l'offre de services de l'organisme a rejoint cent-dix-sept (117) membres, dont vingt pourcent (20 %) étaient des membres ayant exercé la profession de médecin à l'étranger.

Je vous remercie.

Gatineau, ce 25 juillet 2021

Hamid Berrabsha

Directeur Financier
Premières Nations - Maniwaki



SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE COVID-19

CONTEXTE

En avril 2020 le Ministère de la santé et des Services sociaux du Québec cherchait des candidats pour des activités de vaccination, plus précisément pour l'administration du vaccin et le mélange de substance ainsi que pour le dépistage et les enquêtes dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. L'appel du Ministère était fait à travers la campagne «COVID-19, JE CONTRIBUE» [1]



Le 8 avril 2020, La Voix de l'Immigrant (LVI) s'était félicitée de l'initiative du Ministère et adressa à la Ministre (de l'époque) Madame Danielle MCCANN une correspondance proposant une mise à contribution des travailleurs diplômés à l'étranger résidents au Québec.


Une copie de la correspondance était partagée au Ministre Mathieu LACOMBE, Ministre de la famille et responsable de la région de l'Outaouais; au Ministre Jean BOULET, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; à la députée de Hull, Maryse GAUDREAU; au Président du collège des médecins du Québec, Dr Mauril GAUDREAU; ainsi qu'au regroupement des organismes en défense collective des droits au niveau national (RODCD) et régional (TROVEPO) dans l'intention de sensibiliser largement au tour de la nécessité de prendre en compte une main d'œuvre qualifiée et disponible dans la lutte contre la COVID-19.

Il faut noter qu'à l'époque de la proposition (avril 2020), l'organisme avait déjà mobilisé dix-sept (17) professionnels diplômés à l'étranger près à servir dans les CHSLD du Québec au plus fort de la pénurie de personnels soignants.

[1] Pour revoir l'appel du Ministère de la Santé et des Services sociaux, voir le lien: <https://jecontribuecovid19.gouv.qc.ca/Inscription.asp>

De tous les destinataires de l'offre de l'organisme, consistant à recourir aux travailleurs diplômés à l'étranger pour lutter contre la COVID-19 dans les CHSLD, seuls le ministère de la santé et la députée de Hull ont daigné répondre.

D'abord la députée de Hull, Maryse GAUDREULT, en date du 9 avril 2020 dont la correspondance se lisait:



« Permettez-moi de vous remercier sincèrement pour votre engagement à contribuer à l'effort commun de soigner les personnes atteintes de la COVID-19 en proposant les services des professionnels de la santé étrangers.

Je vous prie de faire la promotion du site je contribue auprès de ces professionnels de la santé et de les inviter à s'inscrire afin que les personnes chargées de recruter et d'embaucher du personnel pendant la période de crise puissent avoir accès à leurs données professionnelles (...)

On m'informe qu'à ce jour, 139 personnes sont en cours d'embauche ou sont embauchées pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre et ce, principalement dans les titres d'emplois suivants : infirmières, infirmières auxiliaires, préposés aux bénéficiaires, aides de service, gardiens. De plus, près de 400 personnes ont signifié leur intérêt à prêter main forte sans avoir une expertise dans le réseau de la santé et des services sociaux. Des personnes seront choisies dans cette banque pour aider dans les secteurs de la livraison de matériel médical, de relevé d'inventaires et autres. C'est déjà un bon départ.

Croyez-moi, nous accueillons avec plaisir toutes les personnes qui souhaitent s'impliquer et travailler à soutenir le personnel médical en place afin d'alléger leur travail et leur permettre de traverser cette période difficile.(...) ».

Ensuite, le 23 avril 2020, l'organisme recevait la réponse du Ministère [2] signé par M. Daniel Cormier. La réponse du Ministère se lisait:

« (...) nous tenons à préciser que le Code des professions définit le système professionnel québécois. Afin d'assurer la protection du public, cette loi régit la pratique de plusieurs professions et précise les conditions d'exercice professionnel.

En fonction de ces lois, les représentants du ministère de la santé et des Services sociaux du Québec travaillent actuellement en étroite collaboration avec les ordres professionnels pour mobiliser les ressources pouvant être disponibles dans le cadre de cette pandémie.

Par ailleurs, nous tenons à vous informer que les besoins actuels se situent principalement au niveau des centres d'hébergement de soins de longue durée. Nous invitons vos membres qui souhaitent contribuer, par le biais d'un emploi alternatif, à déposer leur candidature sur le site Internet <https://jecontribuecovid19.gouv.qc.ca/Inscription> ».



[2] Direction générale du personnel réseau et ministériel.

ANALYSE

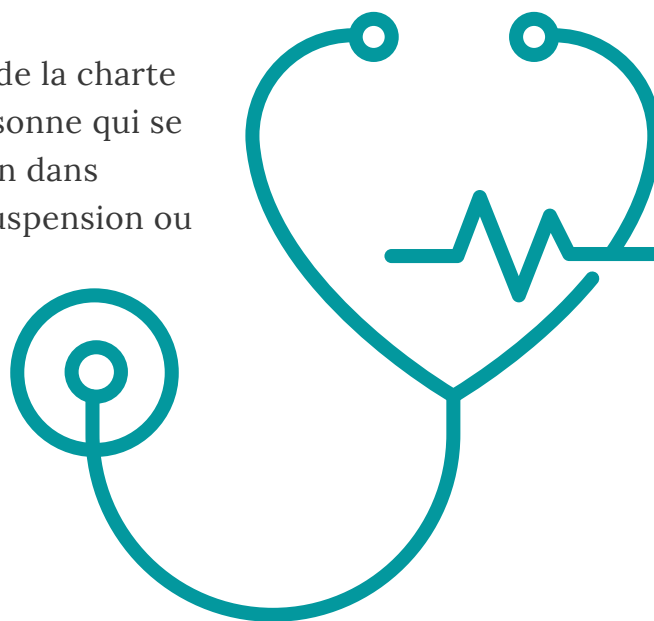
Les deux réponses susmentionnées ont en commun qu'elles demandent à l'organisme de faire la promotion de la campagne je contribue auprès des professionnels de la santé diplômés à l'étranger et de les inviter à s'y inscrire.

La singularité de la réponse de la députée est qu'elle soulignait les besoins à combler en mains d'œuvre. Ces derniers concernaient principalement une certaine catégorie de titres d'emplois auxiliaires, préposés et en soutien au personnel médical en place afin d'alléger leur travail. Ces précisions étaient faites à l'attention des professionnels diplômés à l'étranger pour qu'ils revoient à la baisse leurs attentes d'intégration professionnelle.

À contrario, la réponse du ministère soulignait que le Code des professions définissait le système professionnel québécois, qu'il assurait la protection du public et que cette loi réglementait la pratique de plusieurs professions tout en précisant les conditions d'exercice professionnel.

La réponse du Ministère était claire. Les professionnels de la santé diplômés à l'étranger ne seraient pas pris en compte dans la lutte contre la COVID-19 en qualité de corps médical.

La réponse du Ministère violait l'article 17 de la charte québécoise des droits et libertés de la personne qui se lit : « Nul ne peut exercer de discrimination dans l'admission, la jouissance d'avantages, la suspension ou l'expulsion d'une personne d'une association d'employeurs ou de salariés ou de toute corporation professionnelle ou association de personnes exerçant une même profession ».



RÉPONSE DE L'ORGANISME

Sans s'attarder sur le caractère discriminant de la réponse du ministère, l'organisme lança une campagne de sensibilisation à l'attention des professionnels de la santé diplômés à l'étranger résidents du Québec pour une participation à la lutte contre la COVID-19 dans les CHCSL

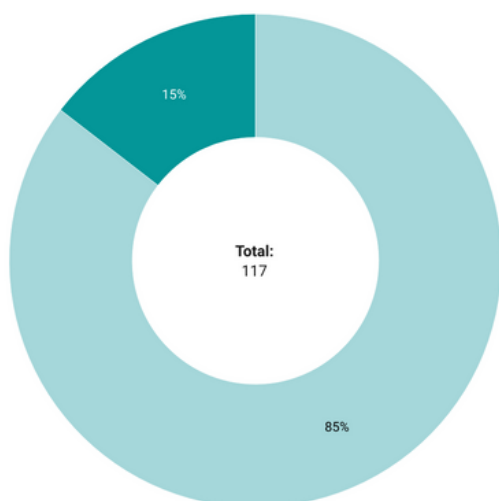


Le 30 avril 2020, la campagne était diffusée sur le site web de l'organisme (www.lviqc.ca), sur l'ensemble des réseaux sociaux et par envoi massif des courriels aux partenaires. Plus d'une centaine de professionnels de la santé diplômés à l'étranger a été directement touchée à travers le Québec en plus du grand public.



La sensibilisation toucha également la classe politique québécoise, notamment le caucus des députés de la CAQ de la région de l'Outaouais, sous le leadership du Ministre Mathieu Lacombe, en plus du ministère de la santé.

■ Membres qui n'avaient pas partagés leurs candidatures
■ Membres qui avaient partagés leurs candidatures

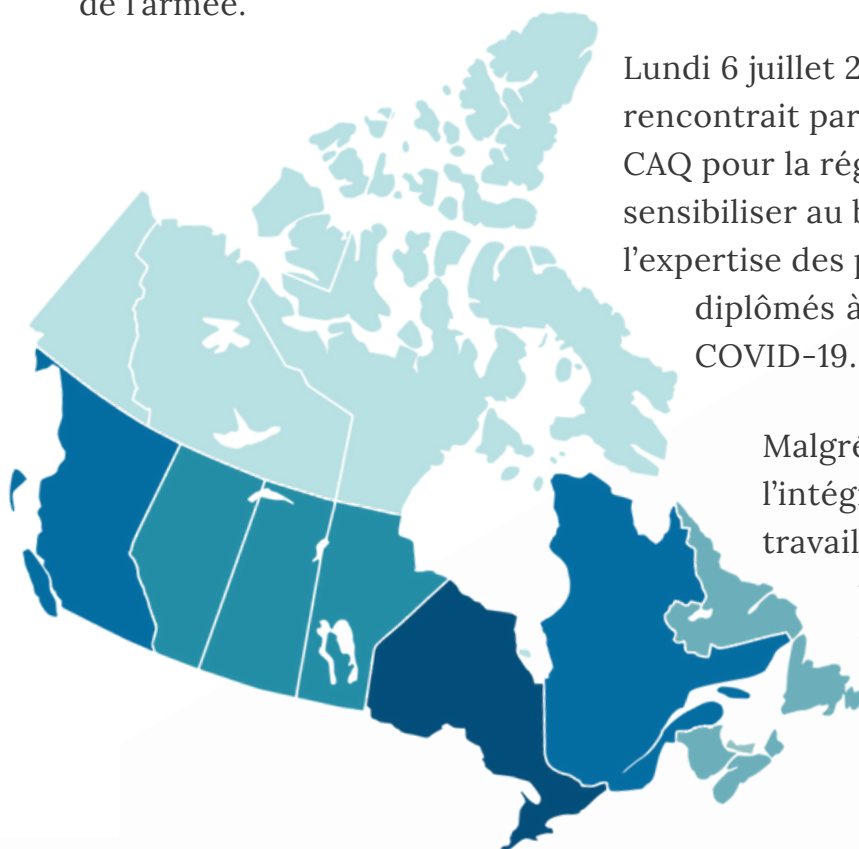


Sur un total de cent dix-sept (117) membres actifs, dix-sept (17) membres avaient partagés leurs candidatures avec l'organisme, puis les soumirent sur le site JE CONTRIBUE pour aider dans les CHSLD.

Chart: Olivia Hnatyshyn • Source: LVI • Created with Datawrapper

Un monitoring effectué auprès des membres pour savoir si une offre leur a été fait par le ministère (à travers les CSSS régionaux pour aider dans les CHSLD a démontré que sur les 17 candidatures soumises par les professionnels diplômés à l'étranger, seuls deux (2) candidatures obtinrent une offre pour servir comme agent(e)s de vaccinations au palais de congrès de Gatineau.

Toutes les autres candidatures (à travers le Québec) n'ont même pas reçu un appel téléphonique pour discuter l'étendue de leurs compétences afin de servir dans les CHSLD qui pourtant étaient en pénurie de personnels ayant exigée le déploiement de l'armée.



Lundi 6 juillet 2020 à 14h30, l'organisme rencontrait par zoom le caucus des députés de la CAQ pour la région de l'Outaouais pour les sensibiliser au besoin de prendre en compte l'expertise des professionnels de la santé diplômés à l'étranger dans la lutte contre la COVID-19.

Malgré tous les efforts susmentionnés, l'intégration professionnelle des travailleurs diplômés à l'étranger reste une problématique entière au Québec.

SOUTIEN EN DEFENSE COLLECTIVE DES DROITS

CONTEXTE

La mission de l'organisme c'est également d'accompagner son membership dans le processus de saisine des instances judiciaires pour faire avancer des dossiers individuels ou collectifs pour faire cesser des situations de discrimination systémique à l'intégration professionnelle.

Depuis mars 2020, l'organisme soutien la saisine de la cour supérieure du Québec (District de Saint-François) par un médecin diplômé à l'étranger. Ce dernier y poursuit l'Université de Sherbrooke à cause d'une discrimination basée sur l'origine ethnique dans le cadre d'un stage d'intégration des nouveaux résidents diplômés hors Canada et États-Unis (DHCEU), et ce, en contravention avec l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne.

Plus précisément, le comportement de l'Université de Sherbrooke a entraîné la révocation du certificat d'immatriculation de notre membre par le collège des médecins du Québec. Ce n'est d'ailleurs qu'à partir de sa révocation que notre membre a réalisé l'impact de la discrimination dont il a fait l'objet et c'est l'ampleur de cette discrimination qui a dicté le soutien représentatif de La Voix de l'Immigrant (LVI).



Voir la page - <https://www.lviqc.ca/representation>

ANALYSE

La saisine de l'instance judiciaire a été effectuée sous l'exercice fiscal 2019-2020. Les lenteurs administratives doublées des mesures de confinement imposées par la pandémie de la COVID-19 font que l'affaire se poursuit encore durant l'exercice 2021-2022.

L'interrogatoire préalable à l'instruction de la part de la défense a été réalisé en mars 2021. Toutefois, les mémoires de défense et ceux de la partie demanderesse seront déposés durant les périodes estivales et automnales 2021.



RÉPONSE DE L'ORGANISME

L'organisme avait mobilisé son membership, depuis la saisine judiciaire initiale, à travers des postes sur les réseaux sociaux et le site web (www.lviqc.ca). Les cent dix-sept (117) membres de l'organisme ont été touchés par les mobilisations entreprises par l'organisme en plus du large réseau québécois des organismes en défense collective des droits.

MOBILISATION DES RESSOURCES

CONTEXTE

La mobilisation des ressources (qu'elles quelle soient) est cruciale au fonctionnement organisationnelle des organismes.

Le gouvernement du Québec accorde du financement à la mission aux organismes communautaires du Québec depuis plusieurs années, y compris les organismes d'action communautaire autonome (ACA) et les organismes en défense collective des droits (DCD) sous la gestion du secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).



Depuis l'avènement de la pandémie à coronavirus (COVID-19) et son corollaire la précarisation des ressources financières, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (à travers le SACAIS) a accordé un fonds d'urgence pour soutenir les organismes à faire face à la situation susmentionnée.

Le fonds d'urgence a permis d'aider un nombre important d'organismes en défense collective des droits. La phase 1 du fonds d'urgence avait soutenu quelques dizaines d'organismes pour un montant global d'un peu plus de deux cents mille dollars (200 000 \$), alors que la phase 2 a permis de soutenir soixante et dix-huit (78) organismes pour un montant total de cinq cents trente et cinq mille et quatre cents soixante et dix dollars (535 470 \$).

ANALYSE

Malgré l'ensemble de fonds mis à la disposition des organismes, il est clair qu'il reste encore beaucoup d'organismes non financés par le SACAIS.

La Voix de l'Immigrant fait, fort malheureusement, parti, des organismes non encore financés par le SACAIS.

Crée en 2013, l'organisme continue, encore en 2021, à réclamer un soutien financier récurrent, à la mission, afin de mieux exécuter son mandat, poursuivre sa mission en défense collective de droits et offrir des services à une clientèle composée des travailleurs diplômés à l'étranger victimes de discrimination systémique de la part de certains ordres professionnels du Québec.

RÉPONSE DE L'ORGANISME

Pour pallier ses difficultés financières l'organisme a renouvelé sa demande de soutien financier à la mission auprès du SACAIS.

L'organisme a également procédé la mobilisation des ressources financières auprès de son membership, des élus et du grand public durant l'exercice fiscal 2020-2021.

L'organisme a monté une vidéo de sensibilisation pour aider à mobiliser des fonds.



Pour défendre son droit à un financement à la mission, l'organisme a rencontré les élus provinciaux et fédéral.

Au niveau provincial, l'organisme a rencontré le caucus des députés de la CAQ pour la région de l'Outaouais invité par son président et député de Gatineau, Monsieur Robert Bussière. La rencontre s'est tenue virtuellement (zoom) le 6 juillet 2020.

La Voix de l'Immigrant était représentée par la vice-présidente du conseil d'administration, Madame Laurence Dadié, et la direction de l'organisme. Alors que le député de Papineau, Ministre de la Famille et Ministre responsable de la région de l'Outaouais Mathieu Lacombe menait les débats pour le caucus de la CAQ.

L'organisme a brièvement parlé de sa mission, puis présenté au caucus de la CAQ les difficultés perçues dans sa quête de soutien financier auprès du SACAIS. Le caucus a assuré avoir entendu la sensibilisation et les besoins de mobilisation de ressources pour soutenir la mission de l'organisme. Le caucus a rassuré pouvoir revenir vers l'organisme avec des réponses.



L'organisme attendait toujours les réponses du caucus de la CAQ de la région de l'Outaouais en juillet 2021.

Poursuivant sa quête de mobilisation de fonds, l'organisme a également rencontré le député libéral fédéral, député élu de la circonscription de Hull-Aylmer, Greg FERGUS le 2 septembre 2020 par zoom.

L'organisme qui était représenté par les mêmes personnes que ci-dessus. Le député fédéral a été sensibilisé sur la mission de l'organisme ainsi que ses besoins criant de financement pour poursuivre sa mission.

SONDAGE DE PERCEPTION DU MEMBERSHIP

CONTEXTE

Nombreux sont les professionnels diplômés à l'étranger victimes de discrimination systémique de la part de certains ordres professionnels du Québec utilisateurs des services de la Voix de l'Immigrant en défense collective des droits.

ANALYSE

La situation de discrimination systémique ne permet pas aux diplômés à l'étranger d'intégrer le marché professionnel en général, ni leur profession d'expérience. Le blocage systémique pour l'accès aux permis et aux autorisations sous le contrôle des ordres professionnels empêche l'intégration des travailleurs diplômés à l'étranger au Québec. Situation qui engendre des conséquences inattendues, notamment le manque de mains d'œuvres qualifiées directement utilisables par les entreprises québécoises et canadiennes.



RÉPONSE DE L'ORGANISME

Afin de mieux comprendre les besoins des travailleurs diplômés à l'étranger et formuler les meilleures réponses en défense collective des droits, La Voix de l'Immigrant a participé à un sondage organisé par le Femmes et Égalité des genres Canada en plus d'organiser lui-même un sondage sur l'ensemble du Québec.

a) Sondage de Femmes et Égalité des genres Canada

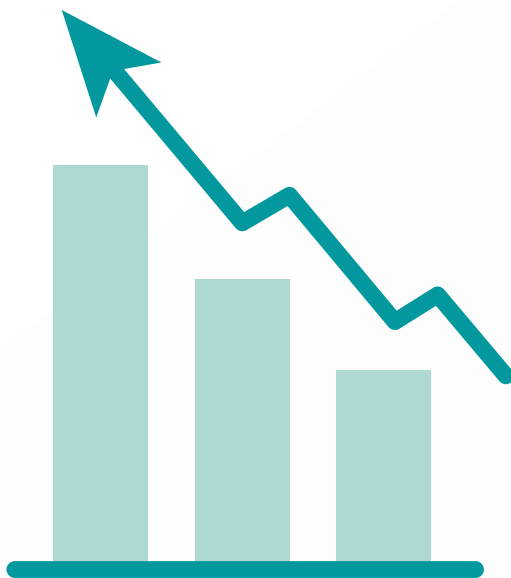
Ce sondage a consisté en l'analyse environnementale pour l'égalité au Québec. Le sondage a reposé sur l'analyse documentaire et sur l'analyse de contenu d'entretiens téléphonique.

L'organisme a collaboré avec la chercheuse qui a procédé à un examen de la documentation qui avait été réalisé par les Tables régionales du mouvement des femmes afin d'identifier les principales réalités et enjeux socio-économiques, politiques, locaux, régionaux et géographiques auxquels sont confrontés les organismes dans les dix-sept (17) régions administratives du Québec.

La chercheuse avait, à l'aide d'une recherche en ligne, repéré mille et trente-sept (1 037) organismes qui revendiquent l'égalité, notamment ceux qui sont concernés par l'élaboration des rapports régionaux utilisés dans l'analyse situationnelle.

Parmi les 1 037 organismes, quarante et deux (42) ont répondu à une demande d'entrevue dont La Voix de l'Immigrant.

Le contexte de la participation de La Voix de l'Immigrant à ce sondage est double :



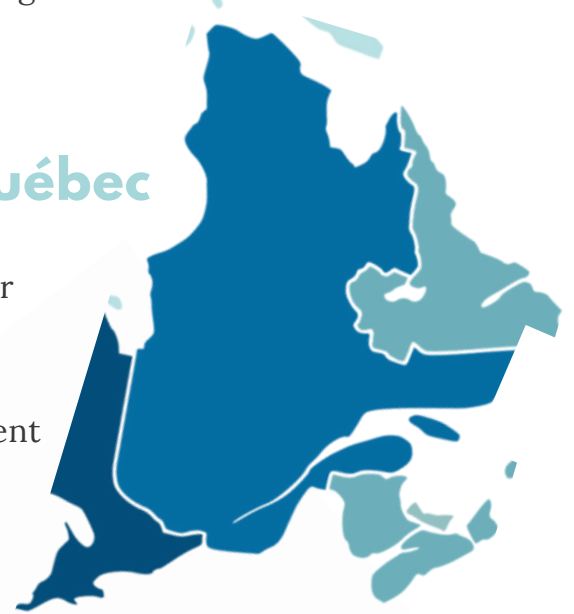
- Les immigrantes ont de la difficulté à avoir accès aux services en raison des obstacles linguistiques, surtout dans les régions rurales et éloignées :
- La récente diminution du financement disponible ainsi que la réorganisation des réseaux provinciaux ont grandement entravé la prestation des services.

Résultats

Le rapport a révélé que les réponses tirées des entrevues portaient principalement sur sept enjeux émergents liés à l'égalité. Les organismes ont indiqué que l'accès difficile au financement constitue le principal obstacle à leurs travaux en cours. La Voix de l'Immigrant occupant le premier rang desdits organismes.

b) Sondage organisé au Québec

L'organisme a organisé le sondage au Québec avec pour objectif principal d'identifier la perception qu'ont les travailleurs diplômés à l'étranger au sujet de leur intégration dans le marché du travail, et particulièrement la perception qu'ils ont des blocages systémiques que leur font subir certains ordres professionnels qui les empêchent d'exercer leurs professions au Québec.



L'organisme a publié le sondage sur son site web et dans les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) pendant une période de trois (3) semaines. De même, le sondage a été envoyé par courriel aux membres de l'organisme par messagerie virtuelle, y compris par WhatsApp.

Le sondage a été diffusé à travers les réseaux des partenaires, notamment la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), le Service intégration travail Outaouais (SITO) et le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais (CJEO).

Résultats

Un total de quatre-vingt-cinq (85) personnes résidentes du Québec ont répondu au sondage.

Le sondage a connu la participation des femmes et hommes de vingt et deux (22) nationalités différentes, résidents des douze (12) des quatorze (14) régions administratives du Québec et possédant des diplômes de plus de 30 professions différentes.

Les résultats du sondage ont été présentés selon la structure en quatre parties à savoir : le profil du participant, son parcours au Canada, ses démarches auprès des ordres professionnels et son intégration au marché du travail.

Les résultats du sondage permettent de :

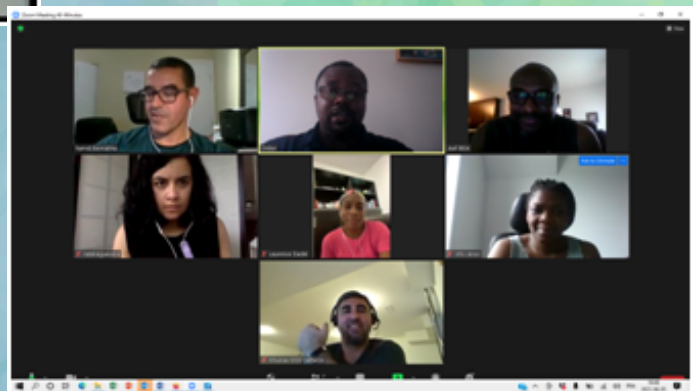
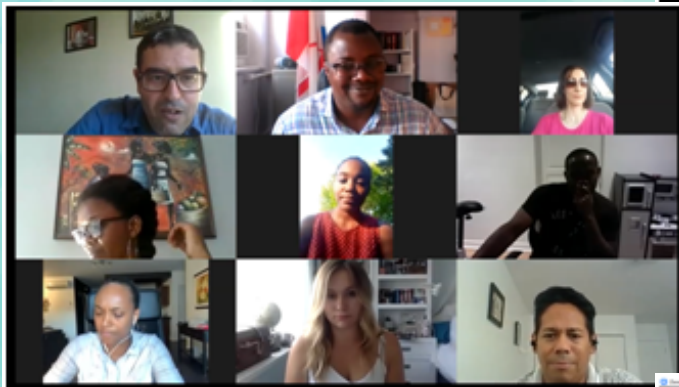
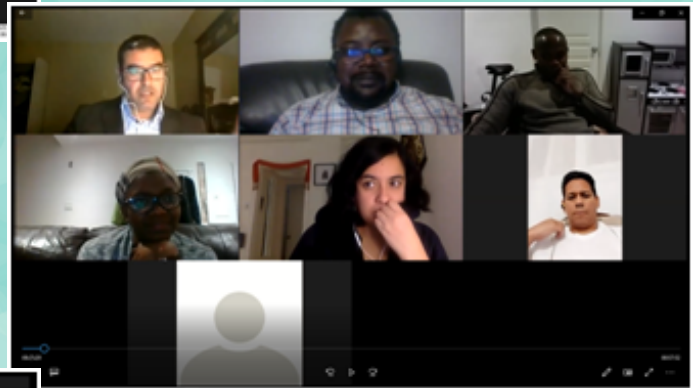
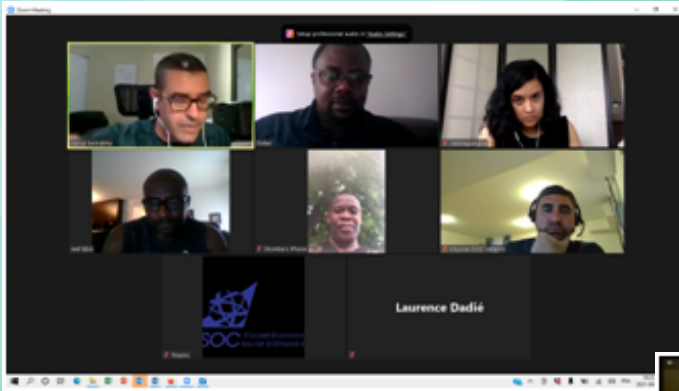
- Sensibiliser les membres de l'organisme aux contours complexes et multifacettes de la problématique;
- Présenter le rapport du sondage aux autorités politico-administratives;
- Mobiliser les personnes concernées par la problématique et canaliser les revendications;
- Diffuser les résultats auprès de l'opinion nationale (Québec / Canada)

Le rapport du sondage servira surtout de :

- Document d'instigation des politiques correctives aux politiques existantes en matière d'intégration professionnelle.

PHOTOS

Rencontres virtuelles des membres du CA durant l'exercice 2020-2021



PARTENAIRES

Emploi
Québec 

Canada 

